

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale							
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement	■						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	■						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux		■					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux		■					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3) (4)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)					
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée							
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale							
		Hauteur en étage(s) maximale							
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)							
		Latérale minimale (m)							
		Latérales totales minimales (m)							
		Arrière minimale (m)							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
DIVERS									
Usages autorisés seulement à l'intérieur des bâtiments existants			■						
PIIA		■	■						
Abattage d'arbres (art. 273)		■	■						
Chapitre 5: Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■	■						
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) L'implantation d'un nouvel équipement d'Hydro-Québec est autorisée seulement dans leurs emprises existantes déjà déboisées						1103-35	2015-07-03		
(2) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général						1103-36	2015-10-14		
(3) Usages de microbrasserie et microdistillerie assujettis aux dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1198						1103--43*	2016-04-12		
(4) Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs) intérieur ou extérieur, salle de réception, amphithéâtre ou théâtre extérieur, marché extérieur limité à la vente de produits comestibles ou artisanaux, piste d'hébertisme						1103-47	2017-05-09		
						1103-58	2020-05-13		
						1103-72	2023-09-20		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

Aqueduc

1

Agi

100

(2)

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères				
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
	I-4 : Industries extractives						
	I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●				
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	●				
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m²)					
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●					
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						

NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée					
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
		Hauteur en mètres minimale					
	Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	MARGES	Avant minimale (m)					
		Latérale minimale (m)					
		Latérales totales minimales (m)					
		Arrière minimale (m)					

LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m ²)					

DIVERS							

NOTES						Amendements	
						No. Règl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux	●					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier							
	C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage							
	A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole							
	A-3 : Activit� para-agricole							
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS			(1)	(2)				
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●	●	●			
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)						
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1	1	1			
		Hauteur en �tage(s) maximale	6	6	6			
		Hauteur en m�tres minimale						
		Hauteur en m�tres maximale						
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)						
	MARGES	Avant minimale (m)						
		Lat�rale minimale (m)						
		Lat�rales totales minimales (m)						
		Arri�re minimale (m)						
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie minimale (m�)						
DIVERS								
PIIA		●	●	●				
Aqueduc et �gout (art. 247)		●	●	●				
Enfouissement des utilit�s publiques (art. 315)		●	●	●				
NOTES						Amendements		
(1) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires � une gare de train de passagers						No. R�gl.	Date	
(2) Bureau administratif, si�ge social, services professionnels						1103-10	2009-06-16	



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1[illegible][illegible]

NOTES	AMENDEMENTS	AMENDEMENTS
-------	-------------	-------------

(1) Édifice du culte, salles paroissiales et institutions religieuses en général	1103-52	2018-05-09		
--	---------	------------	--	--